

## VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Le Mercredi 4 mars 2020, à 11h00**

A la requête de La BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banque Populaires et aux établissements de crédit dont le siège est situé 15 Boulevard de la Boutinière, CS 26858, 35768 SAINT GREGOIRE Cedex, immatriculée au RCS de RENNES sous le N°857 500 227, intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 004 504, venant au droit de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, suivant traité de fusion absorption en date du 7 décembre 2017, agissant poursuites et diligences de son Président Directeur Général, représentant légal domicilié es qualités audit siège.

Ayant pour avocat, Maître E. BALK-NICOLAS, membre de la SELARL BAILLEUX - BALK-NICOLAS au barreau de QUIMPER.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Quimper, au palais de justice de ladite ville, 48 quai de l'Odet, au plus offrant et dernier enchérisseur des biens dont la désignation suit :

**COMMUNE DE LOCUNOLE  
7, IMPASSE DES AJONCS**

**Une maison d'habitation** avec terrain cadastrée, section ZC n°273, pour une contenance de 4a 99ca, et section ZC n°265 pour une contenance de 5a 51ca soit au total 10a 50ca, comprenant :

-Un rez-de chaussée, ayant une grande pièce ouverte à usage de séjour-salon, une cuisine ouverte sur le salon-séjour, des toilettes, un espace bureau, une chambre, une salle de bains.

-Un étage, ayant un palier, deux chambres à l'avant, une chambre côté arrière à usage d'atelier, une seconde chambre à l'arrière, un cabinet de toilette attenant à cette chambre

-TERRAIN sous herbe autour de l'habitation

Le tout forme le lot n°4 du lotissement dénommé « Lotissement des Genêts », approuvé par arrêté préfectoral en date du 26/08/2004.

**Mise à prix : 20.000,00 € (Vingt Mille euros)**

« Frais de poursuites payables en sus ainsi que les droits fiscaux et la TVA éventuelle »

Les biens ci-dessus seront vendus aux jour, heure et lieu susindiqués, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé et déposé par Maître BALK-NICOLAS au greffe du Tribunal de Grande Instance de Quimper le 17/06/2016 portant le n° 16/00060, et au Cabinet d'Avocats, où toute personne peut en prendre connaissance. Les enchères ne pourront être reçues que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de Quimper. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication

Rédigé par l'Avocat soussigné. Maître E. BALK-NICOLAS

Visite sur place par la SELARL CLERGEOT-TUAL, huissiers de justice à QUIMPERLE, le 18/02/2020 à 10 heures.